

M. MACDOUGALL: Comme vous le savez sans doute, dans une grande ville comme Montréal, il vient un grand nombre de voyageurs de différents endroits. Dorval, par exemple, est maintenant un point d'embarquement relativement important. Cette ville a grandi au cours des dernières années. La ville de Mont-Royal est aussi un point important pour les gens de la partie nord de la cité. La Compagnie du Pacifique dessert Westmount et Montréal-Ouest où embarquent nombre de gens. De nombreuses gares desservent Montréal, quelques-unes dans le centre, d'autres à la périphérie.

M. PETERS: Ne croyez-vous pas que la Compagnie des chemins de fer nationaux aurait pu construire ce terminus près de la route transcanadienne dans la partie nord de Montréal, au lieu de la construire dans le centre des affaires?

M. MACDOUGALL: Vous devez savoir que tous ceux qui descendent à la gare centrale ne se dirigent pas nécessairement vers le centre commercial de Montréal. Plusieurs vont à ville Mont-Royal, Montréal-Est, Montréal-Ouest ou ailleurs.

M. PETERS: Ce qui constitue une affaire lucrative?

M. MACDOUGALL: Je doute que tout le monde soit d'accord sur le fait que le transport des voyageurs est une affaire lucrative. Je ne crois pas que ce soit le cas.

M. PETERS: Cela soulève un point important. Êtes-vous intéressés au transport des voyageurs?

M. MACDOUGALL: Je crois que les actes de notre compagnie sont suffisamment éloquentes. Ils sont bien connus d'un bout à l'autre du pays.

M. PETERS: J'ai voyagé à bord des convois de la Compagnie des chemins de fer nationaux en venant de l'ouest du Canada. Les liaisons avec les trains des lignes secondaires étaient très difficiles, et pourtant, la loi vous oblige à les assurer. Je ne dis pas que c'est général; c'était peut-être accidentel. Je ne suis pas certain que ce soit toujours le cas. Si c'était vrai, n'y aurait-il pas avantage pour les chemins de fer nationaux à assurer un meilleur service au public voyageur?

M. MACDOUGALL: Évidemment, c'est ce que nous essayons de faire. L'objectif d'un chemin de fer, comme de tout commerce, c'est d'essayer de satisfaire les besoins des clients. Les désirs des clients sont quelquefois contradictoires. Vous devez tenir compte de tout cela et essayer de concilier le pour et le contre. Nous faisons tout notre possible. Nous croyons réussir assez bien à assurer un bon service à nos clients des trains de voyageurs. Il y a toujours des exceptions. En général, nous tentons de faire pour le mieux.

M. TARDIF: Je demande la parole pour un rappel au règlement. Je ne vois pas très bien ce que cet interrogatoire a de commun avec le bill ou tout article de ce bill. Je crois que nous gaspillons beaucoup de temps en discutant de toutes sortes de choses qui n'ont rien à voir avec le bill à l'étude.

Le PRÉSIDENT: Je ne pense pas que nous ayons gaspillé tellement de temps. J'allais dire à M. Peters que j'avais cru qu'il voulait demander à M. Macdougall quelle relation il y avait entre la Compagnie des chemins de fer nationaux et la Compagnie de chemin de fer du Pacifique, et la Commission de la Capitale nationale. M. Macdougall est le conseiller juridique de la compagnie de chemin de fer. Nous n'interrogeons pas M. Gordon dans le moment. Nous aurons ce privilège dans trois ou quatre mois.

M. PETERS: Je prie monsieur Macdougall de m'excuser. Je pensais qu'il était un haut fonctionnaire du chemin de fer. Monsieur le président, quant au rappel au règlement, mon point est le suivant: Je crois que l'on nous demande de céder un bien qui est notre propriété. Indirectement, la compagnie des chemins de fer nationaux appartient aux citoyens canadiens. Cette compagnie est actuellement propriétaire de 85 p. 100 des installations qui